

# PCAET 2020-2025

## Communauté de communes vallée de l'Homme

### Réponse aux remarques du Préfet de Région

Ce document indique les modifications effectuées dans le PCAET suite aux remarques du Préfet de Région du 9 octobre 2019

#### Table des matières

<b>1. Diagnostic – calcul de la séquestration .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Stratégie – qualité de l'air .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Plan d'action – axe 1 – limiter les consommations des bâtiments – bâtiments agricoles 4</b>	
<b>4. Plan d'actions – axe 2 – ENR - Eolien .....</b>	<b>4</b>
<b>5. Plan d'actions – axe 2 – ENR - Biocarburant .....</b>	<b>5</b>
<b>6. Plan d'actions – axe 4 – protéines végétales et label bleu-blanc-coeur .....</b>	<b>5</b>
<b>7. Plan d'actions – axe 4 – acquisition de foncier pour le maraichage .....</b>	<b>6</b>
<b>8. Plan d'actions - axe 4 - agroforesterie .....</b>	<b>6</b>
<b>9. Plan d'actions - axe 5 – gérer durablement les ressources – manque d'indicateurs d'impact sur les GES ou les consommations d'énergie.....</b>	<b>6</b>
<b>10. Plan d'actions - axe 6 – communication vers le public – s'appuyer sur des collectifs citoyens .....</b>	<b>7</b>
<b>11. Plan d'actions - axe 6 – communication vers les visiteurs.....</b>	<b>7</b>
<b>12. Dispositif de suivi, d'évaluation et d'animation .....</b>	<b>8</b>
<b>13. Thématique : adaptation au changement .....</b>	<b>8</b>
<b>14. Thématique : Urbanisme et aménagement .....</b>	<b>9</b>
<b>15. Thématique : santé et environnement – captages d'eau potable .....</b>	<b>9</b>
<b>16. Thématique : santé et environnement – qualité des eaux de baignade .....</b>	<b>10</b>
<b>17. Thématique : santé et environnement – risques émergent et pesticide .....</b>	<b>10</b>
<b>18. Thématique : santé et environnement – environnement intérieur favorable .....</b>	<b>11</b>

## 1. Diagnostic – calcul de la séquestration

### Remarque

L'estimation de la séquestration carbone en forêt affiche des résultats qu'il est difficile de vérifier en l'absence d'éléments méthodologiques précis mais qui paraissent surprenants en regard des performances de territoires similaires. En effet, les forêts de la CCVH seraient en mesure d'absorber 125 % de la totalité des émissions directes de GES du territoire, alors que le taux de couverture se situe plutôt aux alentours de 30 % pour des territoires ruraux à dominante forestière et que l'outil ALDO<sup>1</sup> développé par l'ADEME estime à 37 % cette couverture pour la CCVH.

Il conviendrait de vérifier ce diagnostic en explicitant la méthode et les données employées, d'autant qu'il est indiqué en page 77 du programme d'actions :

*« A l'heure actuelle, la forêt est peu exploitée et peu entretenue. En effet, seulement 8% des surfaces sont gérées durablement et 1% sont exploitées et reboisées. »*

et :

*« De plus, la forêt fait face à un fort dépérissement des châtaigniers principalement dû au vieillissement des souches et au stress hydrique auxquelles ils sont soumis. »*

Ces éléments de constat qualitatifs devraient conduire à questionner des hypothèses sans doute trop optimistes quant à la capacité de ces boisements à stocker du carbone.

Cela ne devrait cependant pas remettre en cause les conclusions qui en sont tirées :

*« Une attention particulière devra donc être portée au maintien de cette séquestration carbone en limitant l'artificialisation des sols et en mettant en place une gestion durable de la forêt, tenant compte de l'adaptation au changement climatique. »*

### Réponse

La séquestration est une thématique complexe à aborder pour avoir des résultats vraisemblables à la réalité.

Lorsque le diagnostic a été réalisé, l'outil ALDO n'était pas encore sorti. Le bureau d'étude a utilisé deux approches : la méthodologie d'un des membres du groupement (AERE, en charge des calculs de séquestration pour le groupement de commande du SDE24), et la méthodologie indiquée dans le guide du PCAET. Ces deux approches aboutissant à des résultats différents le bureau d'études a retenu la moyenne des deux résultats.

Afin d'avoir des éléments plus sûrs sur ce sujet, il a été décidé d'inscrire dans le plan d'action une analyse de la séquestration du carbone avec les stocks et les flux (mesure 5.1.4 Réaliser un diagnostic des ressources forestières).

La méthodologie employée dans le PCAET pour le calcul de la séquestration carbone du territoire se base sur les mêmes principes que celle de l'outil ALDO, à savoir la somme des calculs du carbone stocké :

- dans la biomasse en croissance, notamment en forêt ;
- dans les produits bois issus de la récolte en forêt ;
- émis par le changement d'affectation des sols.

Dans ALDO, ces trois calculs reposent cependant sur une méthodologie plus précise, prenant en compte par exemple la typologie des arbres (feuillus, mixte, conifères, peupleraies), mais des données d'entrée potentiellement peu précises. Ainsi, comme le souligne l'ADEME sur le site territoire-climat au sujet d'ALDO : *"Les calculs utilisent des moyennes régionales (ex : stocks de carbone par ha dans les sols par région pédoclimatique ; stocks de carbone par ha de forêt par grande région écologique) appliquées à l'échelle de l'EPCI [...]. Il est important de vérifier leur pertinence et, le cas échéant, de les remplacer par des valeurs plus cohérentes avec le territoire."*

Le calcul réalisé dans le PCAET utilise, quant à lui, des données départementales issues de l'étude "Analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025, État des lieux des forêts aquitaines à l'automne 2011" (IGN, 2012) et de l'analyse de l'Enquête Annuelle de Branche 2014 réalisée par Interbois Périgord. Il est donc a priori plus cohérent de conserver les résultats actuels.

En ce qui concerne la comparaison de la part des émissions couvertes par la séquestration avec d'autres territoires ruraux à dominante forestière, celle-ci n'est pas aisée car dépend à la fois des éléments de calcul pour le stockage et des émissions du territoire.

Il est à noter au niveau du département que le taux de récolte forestière est relativement faible (29%).

Sur les 10 collectivités sur lesquelles la méthode de calcul de séquestration carbone a été utilisée, le taux d'absorption des émissions (du fait de la séquestration) varie de 32% à 109%. La CCVH ayant le taux le plus élevé. L'absence d'industrie fortement émettrice et la surface de la forêt particulièrement importante (plus de 58%) y sont certainement pour beaucoup.

Tableau 1 : séquestration et émissions de CO2 pour les collectivités du marché avec le SDE24

Étiquettes de lignes	Surface forêt (ha) (CLC 2012)	Surface totale (ha) (Wikipedia)	Taux de boisement	Nombre d'habitants	Densité de population (hab/ha)	Séquestration totale (t eq CO2/an)	Emissions annuelles teq CO2	Emissions annuelles par hab. (teqCO2/an/hab)	Emissions annuelles par ha (teqCO2/an/ha)	Rapport séquestration/émissions
CC de la Vallée de l'Homme	31 021	52 794	59%	15 704	0,297	123 806	114 000	7,26	2,16	109%
CC des Marches du Périg'Or Limousin Thiviers-Jumilhac	20 653	49 972	41%	14 407	0,288	82 391	187 000	12,98	3,74	44%
CC des Pays Ribéracois et de Saint-Aulaye	32 474	92 670	35%	26 520	0,286	128 324	215 000	8,11	2,32	60%
CC Dronne et Belle	26 291	50 419	52%	11 502	0,228	107 305	117 000	10,17	2,32	92%
CC du Pays de Fénelon	17 324	32 145	54%	9 618	0,299	69 403	100 000	10,40	3,11	69%
CC du Périgord Nontronnais	28 229	56 060	50%	15 760	0,281	112 769	135 000	8,57	2,41	84%
CC du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort	27 209	56 873	48%	23 078	0,406	109 251	319 000	13,82	5,61	34%
CC Isle et Crempse en Périgord	24 183	42 892	56%	14 388	0,335	94 719	108 000	7,51	2,52	88%
CC Sarlat-Périgord Noir	12 137	22 820	53%	16 464	0,721	48 623	110 000	6,68	4,82	44%
Le Grand Périgueux	49 338	99 326	50%	103 197	1,039	192 642	597 000	5,79	6,01	32%
<b>TOTAL</b>	<b>268 860</b>	<b>555 971</b>	<b>48%</b>	<b>250 638</b>	<b>2,22</b>	<b>1 069 232</b>	<b>2 002 000</b>	<b>7,99</b>	<b>3,60</b>	<b>53%</b>

Au vu des incertitudes des différentes méthodes, et afin de ne pas créer un message peu lisible nous laisserons le diagnostic en l'état.

Votre remarque conforte en revanche le souhait de la collectivité d'avoir une vision plus juste de la séquestration du territoire en réalisant une étude spécifique.

## 2. Stratégie – qualité de l'air

### Remarque

En ce qui concerne l'objectif de réduction des polluants atmosphériques, il a peu de sens dans la mesure où il semble englober l'ensemble des polluants, sans distinction de nature, d'origine et d'impacts. On rappelle que le PREPA (plan de réduction des émissions de polluants atmosphérique) assigne au niveau national des objectifs relativement ambitieux détaillés par polluant (et d'ailleurs cités en page 31 de la stratégie).

La CCVH présente dans l'ensemble une bonne qualité de l'air avec cependant un point d'attention sur les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et en conséquence sur les risques d'épisodes de pollution par l'ozone lorsque la situation météorologique s'y prête. Si la principale source de COVNM semble être naturelle, il pourrait être utile de préciser ce point particulier du diagnostic et d'envisager une stratégie de réduction dans les domaines où l'on dispose de leviers d'action, même s'ils sont minoritaires en termes d'émissions.

### Réponse

La qualité de l'air n'est pas ressortie comme un des enjeux forts de ce territoire. Ce domaine n'a donc pas été priorisé lors de l'élaboration de la stratégie. En revanche il a été intégré dans le plan d'actions, notamment à travers les actions sur le ménage (mesure 5.6.1 promouvoir la pratique du nettoyage sain) et indirectement à travers les actions de mobilité.

Concernant plus précisément les COVNM, ils sont dus majoritairement à l'UTFC (Utilisation des Terres, de leur Changement et de la Forêt). En outre, suite à votre remarque, nous avons décidé de rajouter des éléments concernant cette thématique dans le plan d'actions au niveau de l'action 1.3 « Sensibiliser la population aux éco-gestes » : produits cosmétiques, produits destinés à l'entretien de la voiture, peinture, ...

### 3. Plan d'action – axe 1 – limiter les consommations des bâtiments – bâtiments agricoles

#### Remarque

On pourra cependant regretter qu'aucune action ne soit proposée pour améliorer la performance énergétique des bâtiments agricoles alors qu'un potentiel intéressant a été identifié.

En effet, dans la partie « Potentiel et stratégie » du PCAET, les potentiels de maîtrise de la demande en énergie sont estimés pour le secteur de l'agriculture. Il y est indiqué que « *les travaux de rénovation des bâtiments [agricoles] et le changement des équipements pourraient réduire la consommation d'énergie actuelle de 50 % à horizon 2050, à production égale* ».

L'exercice de prospective conduit par l'ADEME pour la période 2030-2050 confirme qu'il existe :

- un gain possible sur les serres de 30 à 40 % avec les techniques disponibles ;
- un gain sur les bâtiments d'élevage de 25 % à minima avec la généralisation des échangeurs thermiques ;
- un gain entre 5 et 10 % en généralisant les bonnes pratiques sur le chauffage.

#### Réponse

Suite aux différentes remarques concernant l'agriculture, nous modifions l'action dédiée à cette dernière. Nous rajoutons notamment une mesure « *Aider les agriculteurs à diminuer leurs consommations énergétiques* ». Ce travail se fera en concertation avec la chambre d'agriculture.

### 4. Plan d'actions – axe 2 – ENR - Eolien

#### Remarque

En premier lieu, un potentiel limité mais non négligeable de développement du grand éolien a bien été identifié mais ne fait l'objet d'aucune exploitation dans la stratégie ou le programme d'action, sans que ce choix soit justifié.

#### Réponse

L'étude du potentiel n'a révélé qu'un site potentiel, pouvant accueillir 13,8 MW.

Ce potentiel n'a pas été retenu dans les objectifs stratégiques à 2030 et le plan d'actions à 6 ans.

En effet, quel que soit le contexte, le développement d'un projet éolien s'étend sur une durée moyenne de 7 à 10 ans, ce qui exclut des réalisations dans le temps du plan d'actions du PCAET et certainement à l'horizon 2030, aucun projet n'étant connu à ce jour.

Par ailleurs, le calcul du potentiel ne tient pas compte des dispositifs volontaires de protection et de valorisation de l'environnement (ressources, paysages) entrepris par la Communauté de Communes et ses partenaires, l'Opération Grand Site par exemple.

Aussi, la Communauté de communes estime que les conditions à l'émergence d'un projet éolien acceptable, environnementalement et socialement, ne sont pas réunies à ce jour sur son territoire.

## 5. Plan d'actions – axe 2 – ENR - Biocarburant

### Remarque

En second lieu, une augmentation importante de l'usage des biocarburants est proposée dans le scénario stratégique 2030 sans que soient précisés la nature, l'origine et l'usage de ces biocarburants. Concernant le programme d'actions, une seule action pourrait éventuellement être rattachée à cette question, celle portant sur l'étude de faisabilité d'une filière d'estérification des huiles alimentaires usagées. Si cette piste peut se révéler intéressante à terme et mérite d'être explorée il semble difficile aujourd'hui de préjuger de sa contribution au mix énergétique du territoire.

### Réponse

L'augmentation des biocarburants, prise en compte dans la stratégie, est basée sur une augmentation contextuelle et non pas sur des actions locales.

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte prévoit un objectif de consommation de 15% de carburants renouvelables dans le secteur des transports à l'horizon 2030. Selon les travaux réalisés au sein d'IFPEN (IFP Energies Nouvelles), cet objectif serait réalisable avec un mix énergétique comprenant des biocarburants liquides de première et deuxième génération jusqu'à un potentiel de 14% complétés par une part d'électricité renouvelable et de biométhane. (source : [connaissancesdesenergies.org](http://connaissancesdesenergies.org))

En France en 2017, 7,5% de l'énergie contenue dans les essences était d'origine renouvelable. (source : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr))

## 6. Plan d'actions – axe 4 – protéines végétales et label bleu-blanc-coeur

### Remarque

Au titre des pistes de progrès, on notera que si les mesures proposées évoquent bien l'intégration des légumineuses dans les rotations, ainsi que les techniques culturales simplifiées, l'aspect « autonomie alimentaire et protéique » des élevages est peu abordé. Dans un territoire où l'élevage est très présent (3/4 des exploitations), se tourner davantage vers les protéines végétales, peut être une véritable opportunité pour les éleveurs et leurs animaux.

À noter aussi l'existence du label Bleu-Blanc-Coeur au niveau national. Aujourd'hui seule une exploitation en Dordogne suit cette démarche qui permet de réduire les émissions de méthane due à la fermentation entérique des ruminants. Créée en 2010, l'association Bleu-Blanc-Coeur milite pour un retour à l'alimentation traditionnelle des animaux, à base de produits végétaux riches en oméga 3 (herbe, lin, féverole, luzerne, lupin...). L'objectif est de proposer des produits plus savoureux, meilleurs pour la santé du consommateur et pour l'environnement. En effet, en renforçant les sources d'oméga 3 dans la ration, l'élevage peut réduire ses émissions de méthane de près de 15 %.

### Réponse

Nous séparerons la mesure 4.2.2 « Accompagner l'évolution des pratiques agricoles » en plusieurs mesures afin de mettre en avant les changements dans les pratiques culturales et celles au niveau de l'élevage. Nous rajouterons le texte suivant dans la mesure dédiée aux changements des pratiques d'élevage :

*« L'autonomie protéique des élevages sera également abordée. En cultivant des légumineuses et des protéagineux, les éleveurs limitent leurs importations de tourteaux. De plus, l'alimentation des animaux à partir de produits végétaux riches en oméga 3 (herbe, lin, luzerne...) a des impacts positifs pour la santé du consommateur et pour l'environnement. »*

## 7. Plan d'actions – axe 4 – acquisition de foncier pour le maraichage

### Remarque

Une étude de faisabilité d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays du Périgord Noir est envisagée. Il faudra donc veiller à maintenir des espaces agricoles diversifiés, voire développer des espaces de maraichage. La CCVH pourrait envisager des opérations d'acquisition de foncier

et de mise à disposition de ces terres à des maraîchers. Il manque en effet, d'après une étude menée par le Conseil Départemental, l'équivalent d'environ 170 ha de production de légumes pour fournir les cantines scolaires du département. Les terres situées en bordure de la Vézère peuvent être adaptées à ce genre de productions, et particulièrement dans un contexte de réchauffement climatique.

### Réponse

Nous rajouterons dans la mesure « Stimuler et aider l'installation des nouveaux agriculteurs » le texte suivant :

*« La CCVH et la chambre d'agriculture veilleront à maintenir des espaces agricoles diversifiés et suffisamment d'espaces pour le maraichage. Suite à la réalisation du diagnostic pour l'étude de faisabilité du PAT (cf mesure 4.2.1), des opérations d'acquisition de foncier et de mise à disposition de ces terres à des maraîchers, pourront être envisagées. »*

## 8. Plan d'actions - axe 4 - agroforesterie

### Remarque

Enfin, alors que le diagnostic du PCAET indique que les émissions des sols agricoles (nitrification, dénitrification, lessivage) représentent 28 % des émissions agricoles du territoire, les actions proposées dans le PCAET mentionnent à la marge le développement de l'agro-foresterie. Il s'agit pourtant d'une solution particulièrement intéressante pour réduire les émissions de GES liées à l'exploitation des sols. De plus, les lignes d'arbres implantées dans les parcelles cultivées ou les prairies, ainsi que les haies en périphérie des parcelles favorisent le stockage de carbone dans le sol et la biomasse végétale, et ceci à un coût raisonnable.

### Réponse

Nous rajouterons dans l'action sur l'agriculture le texte suivant :

*« L'agroforesterie fait partie des pratiques ayant de nombreux avantages : réduction des émissions de GES liées à l'exploitation des sols, augmentation de la séquestration, préservation de la biodiversité, protection contre le vent et le lessivage... Elle fera partie des solutions présentées aux agriculteurs en vue d'actions futures. »*

## 9. Plan d'actions - axe 5 – gérer durablement les ressources – manque d'indicateurs d'impact sur les GES ou les consommations d'énergie

### Remarque

On notera que ces actions ne sont pas dotées d'indicateurs d'impact sur les émissions de GES ou les consommations d'énergie, ce qui est tout à fait justifié pour certaines d'entre elles, mais l'est moins pour celles relatives à la gestion des déchets ou au traitement des eaux usées. Il serait intéressant à l'avenir de pouvoir quantifier les conséquences de ces actions qui relèvent des compétences de la collectivité.

## Réponse

Dans ces 2 domaines, nous n'avons pas la possibilité de mesurer l'évolution des GES. Concernant les déchets, notre territoire est réparti sur deux syndicats couvrant eux même d'autres intercommunalités. Par ailleurs, les camions font des tournées en fonction du niveau de remplissage des conteneurs. Les calculs sont donc très délicats à l'échelle intercommunale.

Pour les eaux usées, nous ne disposons pas d'indicateurs suffisamment pertinents pour les mettre dans un PCAET.

## 10. Plan d'actions - axe 6 – communication vers le public – s'appuyer sur des collectifs citoyens

### Remarque

En matière de communication vers le public, il est constaté qu'« une majorité de la population ne se sent pas concernée par ce sujet [le dérèglement climatique] et ne s'en est pas saisie. Une mobilisation étant encore fragile, il est important d'informer la population ». Mais il est également noté que « depuis quelques années, on voit émerger des rassemblements de citoyens voulant s'impliquer dans des projets durables ».

Ces deux constats peuvent apparaître comme contradictoires et on pourrait recommander de s'appuyer sur ces collectifs citoyens comme relais d'opinion vers le grand public plutôt que miser sur une information du public essentiellement descendante. Ces citoyens actifs pourraient aussi utilement être sollicités pour contribuer à la vie du PCAET en étant associés à ses instances de gouvernance.

### Réponse

Le constat de l'émergence de rassemblements de citoyens voulant s'impliquer dans des projets durables est fait au niveau national. Néanmoins la communauté de communes s'attend à ce que de tels rassemblements se développent également sur son territoire et souhaite pouvoir les accompagner.

Nous rajouterons dans la mesure 6.2.1 « Diffuser l'information » le texte suivant :

« Dès lors qu'ils auront été constitués et identifiés, la CCVH échangera avec les collectifs citoyens afin de prendre en considération leurs souhaits et attentes et leur laisser leur place pour des actions qui pourraient s'insérer dans le PCAET. Ces collectifs sont des potentiels relais d'informations. Ils peuvent participer fortement à interpeler le public sur toutes les questions liées à la transition écologique et ainsi faire évoluer les pratiques. Des échanges auront donc également lieu sur la démarche commune à adopter pour animer le PCAET et communiquer au grand public.»

## 11. Plan d'actions - axe 6 – communication vers les visiteurs

### Remarque

Par ailleurs, si des actions sont prévues en direction des professionnels du tourisme, les très nombreux visiteurs du territoire pourraient également constituer une cible de la communication non seulement sur le thème du tourisme durable mais aussi sur celui plus général des engagements climatiques du territoire.

### Réponse

Nous rajouterons dans la mesure 6.2.1 « Diffuser l'information » le texte suivant :

« Une réflexion sera également menée avec l'office du tourisme pour informer les touristes sur les engagements climatiques du territoire. Des bonnes pratiques pourraient ainsi être essayées au-delà des frontières de la collectivité. Cette réflexion sera menée de concert avec la mise en place d'une politique de tourisme durable (mesure 5.4.1). »

## 12. Dispositif de suivi, d'évaluation et d'animation

### Remarque

Le dispositif de suivi et d'évaluation est décrit de façon assez précise dans la fiche action 6.1. En revanche, l'animation du PCAET n'y est pas mentionnée explicitement – hormis une référence aux réunions du comité de pilotage. On notera cependant qu'une partie des fiches actions incluent une dimension d'animation, mais il serait souhaitable qu'au-delà des actions concernées, une animation globale permette :

- d'entretenir la mobilisation des acteurs du territoire au-delà de la phase d'élaboration du PCAET ;
- de coordonner l'action des services concernés par la mise en œuvre du PCAET.

### Réponse

Nous rajouterons une action 6.2 Animer le PCAET qui comprendra trois mesures : « Organiser un comité de pilotage du PCAET » ; « Animer l'ensemble des acteurs du PCAET » et « Participer aux événements d'animation des PCAET à l'échelle supra-EPCI »

Le contenu principal de ces mesures est décrit dans la partie « pilotage » du rapport stratégie.

Est ajouté un comité de suivi formé des acteurs du PCAET qui se réunira tous les ans. Il s'ajoute au comité de pilotage qui est beaucoup plus restreint.

Nous changerons également le titre de l'Axe en « Animer, communiquer et faire preuve d'exemplarité »

## 13. Thématique : adaptation au changement

### Remarque

Une étude de vulnérabilité aux conséquences du changement climatique, assez complète, est présentée dans le document de diagnostic. Il y est relevé une « forte vulnérabilité » aux phénomènes suivants :

...

Ces constats ne sont pas traduits dans la stratégie par une orientation dédiée à l'adaptation, ni par des actions spécifiques. Le sujet est plutôt traité de façon transversale via différentes actions dont l'objet principal est autre la plupart du temps. Cette approche est brièvement explicitée en annexe du document de stratégie :

Si cette approche est légitime, elle a cependant l'inconvénient de ne pas accorder une grande visibilité à cette question importante alors qu'il est noté par ailleurs une faible sensibilité de la population aux conséquences du dérèglement climatique.

De plus, certaines vulnérabilités identifiées comme fortes dans le diagnostic ne sont plus mentionnées dans la stratégie et le programme d'action (risques inondations et feux de forêts par exemple). Il serait utile de préciser les motivations de ce choix.

### Réponse

Les vulnérabilités identifiées lors du diagnostic ont été prises en compte mais mériteraient d'être accentuées dans le programme d'actions.

Afin de corriger cela, nous allons :

- Changer le titre de l'action 5.1 « Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie »

En effet le risque est pris en compte dans cette action à travers la réalisation des dessertes du massif forestier, l'adhésion de l'intercommunalité au syndicat de Défense de Forêt Contre l'Incendie et la communication des obligations légales aux propriétaires forestiers.

- Mettre en avant les risques dans la mesure 5.2.2 « Communiquer sur les techniques et bonnes pratiques de gestion des espaces naturels et cultivés en direction des propriétaires »

Le texte suivant sera rajouté : « Ces dernières, lorsqu'elles ne sont pas réalisées, peuvent amplifier les risques d'incendie (en forêt) et d'inondation (pour ce qui est de l'entretien des berges).

- Rajouter une mesure dédiée à la limitation du risque inondation et changer le titre de l'action 5.4 en rajoutant « et limiter les risques inondation »

## 14. Thématique : Urbanisme et aménagement

### Remarque

Bien qu'un PLUI soit en cours d'élaboration parallèlement au PCAET et que certains éléments de diagnostic soient communs aux deux démarches, il n'est pas fait mention de ces travaux dans le PCAET lui-même. En revanche, le rapport produit au titre de l'évaluation environnementale du PCAET propose un tableau faisant le lien entre les principales thématiques du PLUI et le PCAET.

On peut regretter que certains éléments saillants de ce tableau n'aient pas été présentés dans le document « potentiels et stratégie » du PCAET dans la mesure où ils peuvent contribuer eux aussi à la réalisation des objectifs climatiques du territoire. On pense notamment à :

- la limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols qui contribue aussi bien au maintien des stocks de carbone dans les sols qu'à l'adaptation au changement climatique ;
- la prise en compte des risques naturels qui peut contribuer à l'adaptation du territoire au changement climatique pour autant que soient intégrées les évolutions attendues des aléas.

### Réponse

Les actions du PLUI apparaissent peu dans le plan d'actions à l'heure actuelle. Suite à votre remarque et afin de créer plus de liens, nous allons rajouter une Action 5.1. : planifier un aménagement et un urbanisme durable. Celle-ci reprendra les principaux éléments du PLUI en lien avec le climat.

Mesure 511 : limiter les risques à travers les documents d'urbanisme

Mesure 512 : protéger les ressources et la biodiversité dans le PLUI

Mesure 513 : agir sur la qualité environnementale de projets de construction

## 15. Thématique : santé et environnement – captages d'eau potable

### Remarque

1) Protéger les captages d'eau potable et assurer la distribution d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante

Si la mise en place de périmètres de protection des captages relève plutôt du PLUI, le PCAET peut interroger la pertinence de ces périmètres compte tenu des conséquences du changement climatique. De même, les dispositifs de surveillance de la qualité de l'eau et les systèmes de gestion de la qualité doivent intégrer les évolutions probables du climat.

### Réponse

après un échange plus précis avec vos services, nous avons convenu que cette observation ne s'applique pas bien sur notre territoire. Nous n'en tenons donc pas compte.

## 16. Thématique : santé et environnement – qualité des eaux de baignade

### Remarque

#### 2) Agir pour le maintien de la qualité des eaux de baignade

Les points de baignade sont des lieux à préserver sur ce territoire à fort attrait touristique. Des actions devraient être engagées pour améliorer la qualité de l'eau de baignade à Limeuil, d'autant que les évolutions du climat vont accroître les pressions sur la ressource. L'action 5.4 pourrait contribuer à cette amélioration.

### Réponse

La mesure 5.4.2 « Améliorer les systèmes collectifs rejetant dans la rivière » permettra d'améliorer les eaux de baignade. Pour compléter cette mesure, la CCVH s'assurera que les collectivités ont également prévu de réaliser les deux actions suivantes :

- Vérifier et mettre en œuvre la mise en conformité des branchements d'assainissement pour éviter le déversement d'effluents dans le réseau pluvial
- Assurer la stricte séparation des flux d'effluent et d'eau pluviale.

## 17. Thématique : santé et environnement – risques émergent et pesticide

### Remarque

#### 3) Agir sur les risques émergents et l'exposition aux pesticides

L'information sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre pourrait être améliorée et intensifiée. En particulier, les prescriptions permettant d'éviter la formation d'eau stagnante doivent être intégrées dans la conception des aménagements et installations.

De même, l'information sur les risques allergiques et leur aggravation doit être intensifiée pour limiter la progression des espèces invasives comme l'ambrosie et l'implantation d'espèces allergènes lors d'opérations de végétalisation publiques ou privées.

Il apparaît enfin nécessaire de mettre en place une stratégie de réduction des expositions aux pesticides et d'être vigilant quant aux modifications des usages de produits phytosanitaires en lien avec les changements climatiques.

### Réponse

Les thématiques des risques émergents et de l'exposition aux pesticides feront parties des informations diffusées dans le cadre de la mesure 6.2.1 Afin qu'il n'y ait pas de risque d'oubli nous rajouterons le texte suivant dans cette mesure :

Texte déjà existant « La mobilisation de la population locale passe par la diffusion de connaissances relatives au changement climatique : modification des événements climatiques, diminution de la biodiversité etc. »

Texte qui sera rajouté « et aux risques émergents et comment s'en prémunir : moustique tigre, espèces végétales allergènes, expositions aux pesticides... »

Par ailleurs nous rajouterons également des éléments sur ces thématiques dans les mesures suivantes :

- 5.2.2 « communiquer sur les techniques et bonnes pratiques de gestion des espaces naturels... ) – sur les espèces invasives
- 5.7.2 « promouvoir la pratique du jardinage écologique » - rajout du rappel de la réglementation pour les produits phytopharmaceutiques
- 4.2.2 Accompagner l'évolution des pratiques...rajout de la mention des pesticides

## 18. Thématique : santé et environnement – environnement intérieur favorable

### Remarque

Si la rénovation énergétique vise à diminuer les consommations d'énergie et les émissions de GES, elle doit participer d'une approche intégrée visant également à améliorer la qualité de l'air intérieur et non à la dégrader. Il s'agit d'un enjeu de santé majeur dans la mesure où le temps passé à l'intérieur d'un bâtiment constitue en moyenne 80 % du quotidien d'un humain.

La qualité de l'air intérieur dépend à la fois de la conception du bâti (ventilation, matériaux, conformité des installations de chauffage...) et de l'usage qui en est fait par les occupants (aération, utilisation et entretien des appareils de combustion...). Mauvais usage et/ou mauvaise conception peuvent induire des risques d'intoxication au monoxyde de carbone, d'incendie, de développement d'humidité et de moisissures.

Enfin, les travaux de rénovation énergétique doivent contribuer à :

- améliorer le confort acoustique des bâtiments ;
- réduire les expositions au plomb et par conséquent les risques de saturnisme infantile ;
- réduire l'exposition au radon, particulièrement sur la commune de Les Farges située dans une zone à potentiel radon significatif.

### Réponse

Suite à votre remarque, nous rajouterons les textes suivants dans la mesure :

- 1.1.1 Conseiller les particuliers sur la construction et la rénovation

*« Les conseils porteront sur la performance énergétique mais mettront également en avant les impacts associés à prendre en compte : confort d'été, qualité de l'air intérieur et ventilation, acoustique, expositions au plomb, exposition au radon... »*

- 1.3.1 Diffuser de l'information via différents supports

*« L'information traitera de la performance énergétique (éclairage, température, pratiques de ménage...) mais également des risques sanitaires en cas de mauvais usage (intoxication au monoxyde de carbone, dégradation de l'air intérieur, incendie, moisissures...) »*